AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1329
FR0000130213-FS0417

21 avril 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LAGARDERE SCA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 avril 2020, la société européenne Vivendi (42 avenue de Friedland, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse :

- le 15 avril 2020, le seuil de 5% du capital de la société LAGARDERE SCA et détenir, à cette date, 7 543 144 actions LAGARDERE SCA représentant autant de droits de vote, soit 5,75% du capital et 4,31% des droits de vote de cette société[1] ; et

- le 16 avril 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société LAGARDERE SCA et détenir 10 049 929 actions LAGARDERE SCA représentant autant de droits de vote, soit 7,66% du capital et 5,74% des droits de vote de cette société[1].

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions LAGARDERE SCA sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 20 avril 2020, 12 746 481 actions LAGARDERE SCA représentant autant de droits de vote, soit 9,72% du capital et 7,28% des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 131 133 286 actions représentant 175 186 089 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.